

# **Votes, motions de défiance et démissions au PRES Sorbonne Paris-Cité**

11 octobre 2012



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Votes</b>	<b>5</b>
1.1	CA de l'Inalco . . . . .	5
1.2	CTPE de Paris 13 . . . . .	5
1.3	CTPE de Paris 5 . . . . .	5
1.4	CEVU de P3 . . . . .	5
1.5	Réunion des trois conseils de P7 . . . . .	6
<b>2</b>	<b>Motions des conseils de l'Inalco</b>	<b>7</b>
2.1	Motion adoptée par le Conseil scientifique de l'Inalco le 24 mai 2012 sur le projet IDEX du Pres SPC . . . . .	7
2.2	Motion votée par le C.A. de l'Inalco le 12 avril 2012 . . . . .	8
2.3	Motion du Conseil d'administration de l'Inalco, le 15 mars 2012	9
2.4	Motion du Conseil scientifique de l'INALCO au Conseil d'ad- ministration, le 8 mars 2012 . . . . .	10
<b>3</b>	<b>Motions à Paris 13</b>	<b>11</b>
3.1	Motion du Conseil Scientifique . . . . .	11
3.2	Lettre ouverte de la section SNESUP LSHS en date du 8 octobre	12
<b>4</b>	<b>Démissions</b>	<b>15</b>
4.1	Lettre de démission de M. Jean-Marie Rifflet en date du 20 septembre 2012 . . . . .	15
4.2	Lettre de démission des délégués PRES de Paris 7 . . . . .	15
4.3	Extraits de la lettre de démission de Richard Descoings en date du 17 mars 2012 . . . . .	17
<b>5</b>	<b>Motions à Paris 7</b>	<b>19</b>
5.1	Motion de directeurs d'UFR de l'UPD . . . . .	19
5.2	Appel à AG 11 octobre . . . . .	19
5.3	Motion votée à l'unanimité au Conseil de l'UFR de physique du 11 octobre 2012 . . . . .	21

5.4	Motion du conseil d'UFR de Physique élargi au conseil des enseignements . . . . .	21
5.5	Motion du conseil de l'UFR d'informatique du 1er octobre 2012	22
5.6	Motion du bureau de l'UFR de mathématiques du 4 octobre 2012 . . . . .	22
5.7	Motion du conseil d'UFR de Mathématiques du 21 septembre 2012 . . . . .	23
5.8	Motion du conseil d'UFR de Mathématiques du 21 septembre 2012 . . . . .	23
5.9	Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012 . . . . .	24
5.10	Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012 . . . . .	24
5.11	Motion des conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones . . . . .	25
5.12	Motion du conseil d'UFR de LCAO . . . . .	25
5.13	Motion du conseil d'UFR de Chimie . . . . .	26
5.14	Motion du conseil d'UFR de Sciences du Vivant adoptée à l'unanimité le 27/09/2012 . . . . .	27
5.15	Motion de l'UFR d'informatique adoptée à l'unanimité le 26 septembre 2012 . . . . .	27
<b>6</b>	<b>Tribunes</b>	<b>29</b>
6.1	Pourquoi il est urgent d'attendre! . . . . .	29
6.2	Vous tentez juste de restaurer la confiance... . . . . .	31
6.3	"Université unifiée" : Faisons-nous entendre pour être enfin écoutés . . . . .	32
6.4	Intervention d'A. Trautmann au CS de Paris Descartes, le 9 octobre 2012 . . . . .	36
<b>7</b>	<b>Dissimulations de l'IDEX SPC</b>	<b>39</b>
7.1	Documents demandés à la présidence de P7, mais jamais transmis . . . . .	39
7.2	Caviardages . . . . .	40

# Chapitre 1

## Votes

### 1.1 CA de l'Inalco

Le CA de l'Inalco réuni le 11 octobre s'est prononcé sur l'accord cadre le liant à la SATT Ile de France Innov. Le CA a refusé la signature de l'établissement par 15 voix contre 8 (et 2 abstentions).

### 1.2 CTPE de Paris 13

Vote sur la convention IDEX  
Contre: 6 ( 2 CGT; 2 FSU; 2 Autonome SUP)  
Abstention: 1 (1 SGEN)  
Pour: 3 ( 3 UNSA).

### 1.3 CTPE de Paris 5

Vote sur la convention IDEX  
Unanimité contre (8 FSU et 2 FO)

### 1.4 CEVU de P3

Vote sur la convention IDEX  
La convention de l'Idex a été rejetée par 20 voix contre et 11 voix pour.

## 1.5 Réunion des trois conseils de P7

L'écrasante majorité donnée il y a six mois au président Berger s'est largement fissurée. Le vote demandant un moratoire sur la signature de la convention Idex a été repoussé de justesse par 29 pour, 32 contre et 4 abstentions, et ce malgré le fait que le président Berger en fasse une question de confiance à son endroit.

## Chapitre 2

# Motions des conseils de l'Inalco

### 2.1 Motion adoptée par le Conseil scientifique de l'Inalco le 24 mai 2012 sur le projet Idex du Pres SPC

Le conseil scientifique de l'Inalco réuni ce jour pour débattre du projet Idex du PRES Paris Cité

A pris connaissance de la convention de préfinancement (ci-après « convention ») signée conjointement le 4 mai 2012 par le ministre de l'Enseignement et de la recherche, le président du PRES et le directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche ; A constaté que l'Inalco y était mentionné dans la « liste des partenaires de l'Initiative d'excellence » et que la convention visait « à assurer, sans délais, le lancement de l'initiative d'excellence « Université Sorbonne Paris Cité » et conformément aux objectifs du projet labellisé par le jury international « Initiatives d'excellence » » ;

Rappelle qu'il avait adopté le 8 mars 2012 une motion par laquelle il demandait « au Conseil d'administration d'organiser de toute urgence une réflexion avec toutes les instances de l'INALCO sur l'opportunité de se maintenir dans l>IDEX et d'en examiner les conséquences » ; Que le CA de l'Inalco avait adopté le 15 mars suivant (à l'unanimité moins une abstention) une motion se concluant dans les termes suivants : « Le CA del'Inalco demande donc au président de l'établissement de s'assurer que l'Inalco, ou une quelconque partie de son budget et/ou de ses personnels ne soit pas engagé contractuellement dans l'Idex USPC avant d'avoir été pleinement et dûment informé et d'en avoir délibéré conformément aux dispositions réglementaires. »

Dès lors, la convention établissant, par son objet, un lien de nature contractuel relatif à l'Idex SPC et incluant l'Inalco, le Conseil scientifique

considère que la signature de ladite convention en dépit de la position clairement exprimée par le CA de l'Inalco le 15 mars 2012 est une nouvelle preuve du mépris dans lequel sont tenus les conseils élus des établissements composant le PRES.

Le conseil scientifique de l'Inalco souhaite que le Conseil d'administration puisse débattre de la situation provoquée par la signature de la convention lors sa prochaine séance du 7 juin 2012, demande qu'il dispose de l'ensemble des informations de nature juridique lui permettant de constater le cas échéant que c'est à bon droit que le président du PRES a pu engager l'Inalco dans l'Ixex malgré la motion du 15 mars, et qu'il en tire les conclusions qu'il jugerait utile d'en tirer. Nous, élus du conseil scientifique de l'Inalco, souhaitons mener sa réforme dans le cadre de coopérations volontaires et de mutualisations pertinentes eu égard à nos missions de recherche et d'enseignement dans le respect des compétences de chacun.

Motion adoptée par 22 voix contre 7.

## **2.2 Motion votée par le C.A. de l'Inalco le 12 avril 2012**

Le conseil d'administration de l'Inalco réuni ce jour pour débattre pour la première fois du projet Ixex du PRES Sorbonne Paris Cité A pris connaissance de la lettre d'engagement signée par le président de l'Inalco le 14 décembre 2011 sans qu'il en ait été en quoi que ce soit informé A pris connaissance du projet « Ixex » du PRES Sorbonne Paris Cité dont la convention attributive d'aide (ci-après convention tripartite) qui sera signée entre l'Etat, l'ANR et le PRES précise qu'il en constituera l'annexe 1, « partie intégrante de la Convention » et qui aura donc valeur contractuelle A pris connaissance de l'objectif de création d'une « université unifiée » contenue dans ce projet, objectif sur lequel il n'a jamais été amené à débattre A pris connaissance des motions votées notamment par les départements Japon, Afrique, Europe, Chine ainsi que par le CREE et le CEJ, toutes deux équipes incluses dans le périmètre d'excellence du projet Ixex ;

Affirme que La lettre d'engagement du 14 décembre 2011 signée du président Legrand contient des engagements qui, aux termes de la loi et des règlements, relèvent des compétences du CA, et que, associée au projet Ixex, elle a des implications sur la politique pédagogique, scientifique, sur les carrières des personnels. Cette lettre ne peut engager l'Inalco sans approbation des conseils compétents ; La signature de la convention tripartite engagerait irrémédiablement l'Inalco dans un processus d'unification dont l'opportunité n'a été ni étudiée



### *2.3. MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INALCO, LE 15 MARS 2012*

ni débattue par le CA qui n'en connaît donc aucune des conditions ;

Considère par conséquent D'une part, que l'ensemble du processus Idex Sorbonne Paris Cité a été conduit dans des conditions d'opacité inacceptables, sans aucune information des Conseils élus ni respect de leurs compétences ; D'autre part, que ce projet met gravement en péril, de manière immédiate, la pérennité et la cohérence des enseignements et des recherches menés dans le cadre de l'Inalco, et qu'il a par ailleurs pour objectif explicite d'aboutir à la disparition de notre établissement ;

Dès lors, seul à pouvoir en délibérer valablement, il refuse que l'Inalco ou une partie de ses personnels, de son budget de fonctionnement ou de ses équipements soient mis à la disposition de l'Idex Sorbonne Paris Cité du fait d'un engagement souscrit sans que les conseils compétents en aient été informés, aient été consultés et en aient délibéré ;

Il ne consent pas à ce que l'établissement soit engagé par la signature de la convention tripartite, étape juridiquement contraignante conduisant nécessairement à la création d'une université unifiée dont il ne connaît aucune des conditions d'organisation sans que les conseils compétents en aient été informés, aient été consultés et en aient délibéré ;

Il demande à ses représentants au sein du PRES ainsi qu'au CA du PRES de prendre toutes les mesures permettant de respecter cette position exprimée en vertu des compétences qu'il tient de la loi et des règlements.

Motion adoptée par 19 voix pour et 11 contre.

### **2.3 Motion du Conseil d'administration de l'Inalco, le 15 mars 2012**

Considérant d'une part que le Conseil d'administration n'a jamais donné mandat à ses représentants au sein du PRES pour prendre des engagements de nature financière et statutaire dans le cadre de l'Initiative d'excellence portée par le PRES Paris cité auquel l'établissement appartient et que le CA n'a jamais été sollicité en ce sens en aucune manière lors de l'une quelconque de ses sessions ;

Considérant d'autre part que le Conseil d'administration ne dispose pas des éléments du dossier, incluant en particulier l'engagement de transfert d'une part de son budget de fonctionnement et des personnels vers l'Idex ;

Considérant enfin, le projet Idex dans la version diffusée, et notamment les dispositions relatives à la politique de formation et de recherche, à la nature des formations et à leur accessibilité, ainsi que les obligations budgétaires qui découlent de l'appartenance à l'Idex,

Estime n'avoir pas été jusqu'ici en mesure d'exercer ses obligations réglementaires découlant de l'article 19 du décret n°90-414 du 14 mai 1990 relatif à l'Institut national des langues et civilisations orientales, notamment en ce qu'il dispose que :

« Le conseil d'administration délibère sur :

1. Les orientations générales de l'établissement ;
  2. Le programme d'enseignement et de recherche ainsi que le contrat d'établissement ;
  3. Les règles relatives aux conditions d'admission des étudiants ;
  4. Le budget et ses modifications ;
  6. Le règlement intérieur de l'établissement ;
- [...] Il détermine les catégories de contrats et conventions qui en raison de leur nature ou des montants financiers engagés doivent lui être soumis pour approbation. »

Le CA de l'Inalco demande donc au président de l'établissement de s'assurer que l'Inalco, ou une quelconque partie de son budget et/ou de ses personnels ne soit pas engagé contractuellement dans l'Idex USPC avant d'avoir été pleinement et dûment informé et d'en avoir délibéré conformément aux dispositions réglementaires.

Motion adoptée à l'unanimité moins une abstention

## **2.4 Motion du Conseil scientifique de l'INALCO au Conseil d'administration, le 8 mars 2012**

Ayant pris connaissance du dossier des initiatives d'excellence (IDEX) porté par le PRES Sorbonne Paris Cité,

Ayant constaté que la gouvernance de l'IDEX ne répondait pas aux principes de collégialité et ne permettait ni la représentation de l'INALCO ni celle de ses champs de compétence,

Ayant constaté que le projet ne garantissait à aucun moment la pérennité de l'INALCO,

Ayant constaté que l'organisation en quatre divisions ne respectait pas l'équilibre des enseignements et des recherches à l'INALCO,

Le Conseil scientifique demande au Conseil d'administration d'organiser de toute urgence une réflexion avec toutes les instances de l'INALCO sur l'opportunité de se maintenir dans l'IDEX et d'en examiner les conséquences.

# Chapitre 3

## Motions à Paris 13

### 3.1 Motion du Conseil Scientifique

Motion du Conseil Scientifique voté à la majorité des membres présents sauf 7 abstentions.

Le Conseil scientifique exprime sa vive préoccupation quant à ce qui apparaît comme une réorganisation en cours de l'offre de masters sur le PRES Sorbonne Paris Cité, et par conséquent pour l'Université Paris 13.

En effet, un texte concernant le processus de constitution de l'offre de masters, envoyé le 29 septembre par l'équipe du PRES en charge de la contractualisation (la présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle, les VP CEVU ou équivalents), modifie substantiellement le cadre dans lequel les masters ont été pensés en suggérant fortement un regroupement des spécialités sur tout le PRES, en demandant explicitement à l'AERES des recommandations, et surtout en instituant une notion d'"établissement déposant".

Le Conseil scientifique rappelle que, si les masters sont "adossés" à des unités de recherche, en retour ces masters sont l'un des éléments essentiels de formation à la recherche que proposent les unités de recherche. Il est donc important d'éviter une déstabilisation d'architectures toujours complexes qui lient entités de recherche et masters.

En conséquence, le CS considère qu'il est essentiel que des réorganisations, si elles ont lieu, résultent bien de démarches collectives, assumées par les porteurs de projets, dans l'esprit d'une présentation constructive pour tous.

Au-delà, le Conseil scientifique est fortement préoccupé par un mode de fonctionnement du bureau du PRES qui, sous prétexte, d'urgence, s'écarte des us de collégialité qui devrait prévaloir à l'université.

## 3.2 Lettre ouverte de la section SNESUP LSHS en date du 8 octobre

Monsieur le Président, cher collègue,

Les événements graves survenus récemment lors de la préparation de la présentation de l'offre de formation master montrent l'urgence de la mise en oeuvre d'engagements essentiels pris par toi-même et ton équipe lors de la campagne pour les élections au CA et à la présidence de l'Université Paris 13, pour mémoire : développer la démocratie et la collégialité dans le PRES et l'université, renforcer l'ancrage territorial de notre université et en faire un outil majeur dans la promotion sociale, conforter et renforcer notre place au sein du PRES Sorbonne-Paris-Cité en tant qu'université pluridisciplinaire.

L'opacité et l'arbitraire se sont au contraire aggravés : les collègues de Paris 13 n'ont pas été informés des décisions du Bureau du PRES du 19 septembre concernant l'offre de formation par la voie institutionnelle normale mais les ont apprises par les « fuites » d'une autre université du PRES. Est-ce parce qu'il s'agissait d'une cohabilitation forcée, donnant un rôle prépondérant à un établissement « déposant » au nom des autres universités (choisi par qui, sur quels critères)? Une telle politique mettrait sérieusement en danger l'avenir de nos formations à l'Université Paris 13 et par là-même notre ancrage territorial, notre devoir de territorialité, notre mission de service public vis-à-vis des étudiants de notre région.

Nous serons très vigilants sur la suite de la préparation du quinquennal et veillerons, par tous les moyens à notre disposition, à ce que Paris 13 garde son autonomie (ce qui n'est nullement contradictoire avec des collaborations fructueuses au sein du PRES quand elles sont décidées collégialement) dans le dépôt, la mise en oeuvre et la vie de ses formations du prochain quinquennal.

Nous constatons aussi que les décisions imposées autoritairement ressemblent fort à une marche forcée vers la fusion des différentes universités du PRES, au mépris de toute démocratie et collégialité, sans aucune discussion sur les modalités possibles de structuration de ce PRES alors qu'en juin, lors de l'entrevue que nous avons sollicitée au vu des nombreux problèmes surgissant déjà à propos du fonctionnement du PRES et de l'offre de formations master tu nous assurais que « rien n'est décidé. Il y aura deux ans de discussions dans les différents établissements pour savoir ce que cela sera : unifié, fédéral ou confédéral. » Nous demandons donc que soit enfin ouverte une réelle concertation sur des questions cruciales concernant notre université et que soient mis en oeuvre les engagements pris devant la collectivité qui t'a élu.

Nous ne nous laisserons pas endormir par des réponses qui ne seraient

### 3.2. *LETTRE OUVERTE DE LA SECTION SNESUP LSHS EN DATE DU 8 OCTOBRE13*

pas suivies d'effet.

La section SNESUP LSHS



## Chapitre 4

### Démissions

#### **4.1 Lettre de démission de M. Jean-Marie Rifflet en date du 20 septembre 2012**

A l'attention de Vincent Berger, Président de l'Université Paris Diderot  
Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre acte par la présente de ma démission de la vice-présidence du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Je démissionne également de ce conseil dont je pense qu'il n'a plus de raison d'être dans les circonstances actuelles où le PRES décide de l'avenir des universités sans avoir aucun mandat l'y autorisant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

#### **4.2 Lettre de démission des délégués PRES de Paris 7**

Monsieur le Président, cher Vincent,

Tu as bien voulu, lors de ton précédent mandat à la présidence, nous confier le poste « ingrat et exposé », selon tes propres termes de délégué PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur et de recherche) dans lequel nous comptions entrer à savoir Sorbonne Paris Cité. Depuis l'élaboration des statuts avec le Ministère en 2009, avec la CAG de notre Université et nos sept partenaires, jusqu'au rendu de notre rapport en Novembre 2011, nous n'avons cessé d'écouter ce que tous les acteurs de notre communauté scientifique pensaient, disaient, percevaient, souhaitaient du PRES. Nous avons élaboré comme un modèle démocratique le mode d'élection au CA du PRES . Nous

sommes allés à Lyon et à Strasbourg afin de comprendre la différence entre des PRES fédéraux et fusionnels. Si notre travail a sans aucun doute eu des défauts, il a au moins la qualité de ne jamais avoir manqué d'enthousiasme, de ténacité et de volonté de rendre compte à l'équipe présidentielle comme aux enseignants chercheurs et Biatoss de Paris Diderot des avantages, des dangers, des inquiétudes et des perspectives prometteuses du PRES et de son évolution notamment dans le cadre de l'IDEX.

Même si, depuis Septembre 2011 et les votes en CA de Paris Diderot puis en CA du PRES de la « perspective d'une fusion à l'horizon 2016 », notre rapport n'a pas toujours reçu de ta part un accueil chaleureux, après de larges corrections et l'introduction de nuances, il a finalement été diffusé et largement utilisé lors des débats préparatoires à ta campagne 2012. Or, depuis mars 2012 et la réunion de l'équipe présidentielle du 12 Avril nous avons fait des propositions précises pour la mise en place d'une « commission de concertation, de débats et de préconisations » au sein de Paris Diderot, commission de 25 membres, dont un bureau de 7 personnes (4 élus Biatoss, enseignants chercheurs, étudiants et 3 délégués PRES), groupe chargé d'animer le débat sur l'IDEX, la Convention, la perspective d'une Université unifiée en 2016. Nos propositions étaient argumentées, le calendrier rapide (concertation dès Avril et Mai, groupes de travail, rapports de mi parcours, débats transversaux en Septembre et Octobre, assises en décembre). Ce travail reconnu comme « à temps plein » n'a rien à voir avec le fait de porter la bonne parole de l'équipe présidentielle dans les UFR, les laboratoires, les ED ou les services en expliquant que l'IDEX, la convention, le contrat avec l'Etat ne nous engageraient de fait à rien et que nous (la communauté universitaire) ferions ce que nous voudrions. Par contre, dans notre esprit, il s'agissait d'aboutir à la rédaction collective d'un livre blanc après avoir écouté tous les acteurs de notre Université afin de proposer l'Université de demain.

Sans précipitation, sans diktat du ministère, sans céder à la menace de rendre l'argent promis par l'IDEX si nous n'avions pas une « bonne gouvernance », nous entendions écouter et traduire le mieux possible les attentes de nos collègues et des étudiants. Il s'avère que ce mode de travail n'a pas reçu un soutien clair et appuyé de l'équipe présidentielle. Des commissions, comité de pilotage, comités opérationnels, vont se mettre en place à coté du bureau, de l'Alliance et des groupes de travail (65 à ce jour dont la lisibilité est loin d'être évidente aucun bilan de leur travail n'étant disponible) . . . et vont obscurcir et rendre opaques les lieux de débats et de concertation, masquant le fait que la plupart des décisions se prennent sans concertation par un très petit nombre de personnes. De plus en plus certaines valeurs sont affirmées qui ne sont pas les nôtres : Université différente des autres, Université de recherche. Nous sommes tous trois attachés à un service public de l'Ensei-



#### 4.3. EXTRAITS DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE RICHARD DESCOINGS EN DATE DU 17 MARS 2012

gnement Supérieur et de la Recherche où les valeurs sont communes à toutes les Universités et où il n'y a pas des collèges de premier cycle et des collèges « oxfordiens » ou encore des collegia d'élite. Les options budgétaires qui accompagnent cette politique et qui consistent à geler des dizaines de postes d'enseignants chercheurs et de Biatoss, alors que nous avons lutté pendant des années pour préserver l'emploi public, ne correspondent pas non plus à nos engagements et à nos pratiques. Nous ne sommes pas un Grand Etablissement, nous ne sommes pas encore ni l'ENS ni l'IEP et nous avons encore le devoir d'accueillir le plus grand nombre des étudiants issus des lycées.

Dans ces conditions, monsieur le président, cher Vincent, nous te remettons notre démission collectivement en te réaffirmant tout notre attachement et notre loyauté à notre Université.

Jean AUBARD

Didier DREYFUSS

Jean-Pierre VALLAT

### **4.3 Extraits de la lettre de démission de Richard Descoings en date du 17 mars 2012**

Chère Marie-Christine,  
Chers camarades et amis,  
Notre séminaire m'a beaucoup éclairé, aussi bien vendredi matin avec nos amis DGS que jeudi après-midi en formation "bureau" du PRES. De nos riches débats et des décisions nettes qui ont été prises, les éléments suivants m'ont plus précisément marqué.

1) Il a été décidé que l'essentiel du projet commun serait la constitution d'une université fusionnée. [...] Des deux objectifs attendus par le jury pour qui et devant qui nous avons exposé le projet d'IDEX, la restructuration et la rationalisation l'ont de loin emporté dans nos débats sur la réflexion en termes de recherche et de formations.

2) Il a été affirmé que l'IDEX avait été une opportunité à saisir compte tenu du gouvernement en place mais que le projet politique était d'abord celui d'une fusion. Nous n'avons quasiment pas parlé de la manière de nous améliorer collectivement [...]

4) Il a été acté en Bureau mercredi puis en séminaire jeudi que le Bureau du PRES, dans sa composition actuelle, serait l'acteur majeur de transformation du PRES. Ni l'AP-HP ni les grands organismes de recherche, dont la participation aux décisions de l'IDEX était l'élément décisif dans la composition du conseil de direction de celui-ci, ne seront véritablement associés à la

définition de la stratégie et à sa mise en œuvre opérationnelle. Les équipes des établissements, les DGS, les vice-présidents qui avaient commencé à travailler en commun ne sont plus associés. [...]

5) Nous avons acté que la principale institution de l'IDEX serait son Conseil Scientifique mais nous n'avons évoqué ni sa composition - ne serait-ce que pour approuver les propositions faites - ni son mode d'organisation et de fonctionnement. Plus généralement, la recherche n'a guère été au centre de nos préoccupations.[...]

L'IDEX choisi par le jury étant abandonné, ma candidature de président du conseil de direction et de président exécutif de l'IDEX n'a plus lieu d'être: il est difficile de conduire un projet abandonné. [...]

Avec mon amitié,  
Richard

# Chapitre 5

## Motions à Paris 7

### 5.1 Motion de directeurs d'UFR de l'UPD

Indépendamment des avis de chacun vis à vis du projet d'IDEX, et au vu des réactions informelles recueillies auprès de nombreux collègues ainsi que des avis exprimés par certains conseils d'UFR, nous demandons, à titre personnel, aux conseils élus de Paris Diderot le report de la signature de la convention de l'IDEX. Avant un engagement de cette ampleur, il faut que la communauté universitaire se saisisse réellement de ces questions, notamment pour préciser la nature des engagements induits par cette signature.

Jean-Michel Benayoun (directeur de l'UFR EILA)  
Mathieu Duplay (directeur de l'UFR d'études anglophones)  
Pierre Ellinger (directeur de l'UFR GHSS)  
François Gallet (directeur de l'UFR de physique)  
François Laroussinie (directeur de l'UFR d'informatique)  
Paule Petitier (directrice de l'UFR LAC)  
Georges Skandalis (directeur de l'UFR de mathématiques)

### 5.2 Appel à AG 11 octobre

Texte envoyé aux autres UFR à la suite de l'inter-conseil du 1er octobre.  
par le Directeur de l'UFR d'Etudes Anglophones

Les conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones, réunis le 1er octobre en inter-conseil, ont adopté à l'unanimité la position suivante concernant les masters :

- Dépôt des mentions par les établissements.
- Notation de toutes les mentions.

- Fin de la distinction entre mentions "abouties" et mentions "non abouties" ou "en devenir".
- Dépôt des mentions non cohabilitées par les établissements qui les ont élaborées (pas de dépôt commun sauf dans les cas de "vraie" cohabilitation avec maquette commune aux établissements concernés).
- Ajout de chapeaux explicatifs chaque fois que cela est pertinent, sans obligation de rédiger des chapeaux communs dans le cas de mentions non cohabilitées.
- Comme l'UFR EILA, nous demandons que tout nouveau tableau concernant nos diplômes soit soumis à notre approbation.

Par ailleurs, les conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones font part de leur très vive stupéfaction devant la manière dont les négociations ont été menées autour de la question des masters. Pour nous, un certain nombre de questions de fond se posent de manière pressante. Qui décide réellement de quoi, au sein du PRES et de notre université? Qui réécrit les conventions Idex et en vue de quel résultat? Quelle est la position réelle de nos instances sur toutes les questions liées aux mentions de master et, plus généralement, au PRES et à l'Idex? Comment fonctionnent réellement ces instances dans la situation institutionnelle particulièrement embrouillée qui est la nôtre aujourd'hui, alors que nous n'avons ni VP CEVU, ni secrétaire général et que le président est requis par d'autres fonctions? Pourquoi les cas de confusion des fonctions et des niveaux de responsabilité se multiplient-ils à un moment crucial des négociations au sein du PRES et à l'approche des évaluations par l'AERES? Pourquoi la réduction importante des montants accordés dans le cadre du PRES est-elle comprise comme une incitation à se lancer de toute urgence dans un programme de plus en plus ambitieux de réformes institutionnelles, alors qu'il serait plus naturel d'y voir au contraire le signe que la barre n'est plus placée aussi haut qu'auparavant? Constatant que toutes ces interrogations restent aujourd'hui sans réponse, les conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones ont décidé à l'unanimité d'appeler à l'organisation d'une assemblée générale à laquelle nous souhaitons que puissent participer les directeurs d'UFR, les porteurs de mentions et les responsables de spécialités ainsi que tou(te)s les collègues concerné(e)s à quelque titre que ce soit. Nous demandons que cette assemblée générale puisse se tenir à PRG dans les meilleurs délais, et nous suggérons la date du jeudi 11 octobre.

Enfin, les conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones ont décidé à l'unanimité de ne pas remplir le questionnaire USPC sur l'université unifiée en l'absence d'un vrai débat démocratique sur le fond. Nous soulignons que nous sommes cependant prêts à rencontrer Michel Delamar, ainsi qu'il nous l'a demandé, afin de lui expliquer de vive voix les raisons de ce refus. De même,

### *5.3. MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ AU CONSEIL DE L'UFR DE PHYSIQUE DU 11 OCTOBRE 2012*

nous soulignons que nous demeurons attachés au PRES, et que nos objections ne concernent pas le principe d'un rapprochement entre établissements, mais les modalités actuelles de sa mise en oeuvre.

UFR d'Etudes Anglophones

## **5.3 Motion votée à l'unanimité au Conseil de l'UFR de physique du 11 octobre 2012**

Début juillet, nos collègues en CDD ont reçu une lettre de la Direction des Ressources Humaines. Celle-ci leur explique qu'ils seront fixés sur leur avenir à l'Université Paris Diderot dans le courant du mois d'octobre : prolongation du CDD, ouverture du poste à concours, non renouvellement du contrat, pour des raisons de soutenabilité budgétaire au titre des années à venir.

Nous regrettons ces mesures et ne comprenons pas qu'elles puissent être envisagées sans une large information et une consultation de tous les personnels de l'université.

Cette situation nous inquiète car elle laisse nos collègues en CDD dans une situation très inconfortable. Nous rappelons que la présidence s'est engagée à donner une réponse courant octobre et espérons qu'il sera tenu compte du fait que les personnels BIATSS de l'UFR de physique en CDD occupent tous des postes pérennes. De plus, les personnels titulaires ne pourront pas supporter la charge de travail qu'occasionnerait la perte de ces emplois pérennes. Nos collègues en CDD doivent donc être renouvelés jusqu'à ce que l'université soit en mesure de les titulariser.

## **5.4 Motion du conseil d'UFR de Physique élargi au conseil des enseignements**

Motion votée à l'unanimité.

À l'instar des conseils de nombreuses autres composantes, le conseil de l'UFR de physique proteste vigoureusement contre les décisions du PRES Sorbonne-Paris-Cité à propos de la présentation des dossiers de Master (en date du 19/09/2012). À quelques semaines seulement de la date limite de dépôt des maquettes, il est demandé à l'Université Paris Diderot de modifier en urgence ses projets, dans un esprit qui dénature le travail de préparation intense qui a mobilisé les composantes pendant plus d'un an.

Aujourd'hui nous demandons :

- que les dossiers de mentions soient transmis à l'AERES tels qu'ils ont élaborés par les composantes et validés par le CEVU.
- que le dépôt soit effectué non pas par le PRES, mais par les établissements concernés (mentions co-habilitées : deux ou plusieurs établissements déposants ; mentions non-cohabitées : un seul établissement déposant)
- que soit supprimée la distinction entre mentions "aboutie" et "non aboutie" (ou "en devenir") et que toutes les mentions soient notées par l'AERES.
- qu'un chapeau ou texte explicatif soit rédigé si nécessaire par les responsables de mention.
- que tout nouveau tableau des diplômes circule pour approbation.

De façon plus générale :

- nous insistons sur la fonction essentielle que doivent avoir les conseils élus et nous appelons le CEVU de Paris-Diderot à finir le travail commencé, et à défendre les dossiers élaborés par les UFR.
- nous exprimons notre désaccord avec un mode de fonctionnement qui consiste, de la part du PRES, à imposer des décisions prises loin du terrain, avec l'objectif d'aller à marche forcée vers une fusion imposée des formations, sans réelles considérations pédagogiques, et sans prendre le temps nécessaire à l'écoute et à la concertation.

## **5.5 Motion du conseil de l'UFR d'informatique du 1er octobre 2012**

Indépendamment des avis de chacun vis à vis du projet d>IDEX, et au vu des récents événements concernant le processus d'évaluation des MASTER, nous rejoignons la motion de l'UFR LAC pour demander le report de la signature de la convention de l>IDEX au printemps 2013. Avant tout engagement, il faut que la communauté universitaire se saisisse réellement de ces questions, notamment pour préciser la nature des engagements induits par cette signature.

## **5.6 Motion du bureau de l'UFR de mathématiques du 4 octobre 2012**

Réuni ce 4 octobre – et dans l'impossibilité de convoquer rapidement le conseil d'UFR de mathématiques – le bureau de l'UFR de mathématiques

## 5.7. MOTION DU CONSEIL D'UFR DE MATHÉMATIQUES DU 21 SEPTEMBRE 2012

a décidé de s'associer à la motion adoptée par l'UFR d'informatique le 1er octobre 2012 demandant le report de la signature de l'IDEX .

### **5.7 Motion du conseil d'UFR de Mathématiques du 21 septembre 2012**

Le Conseil de l'UFR de Mathématiques tient à faire part de sa consternation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité à propos de la présentation des dossiers de master (en date du 19/09/2012). À quelques semaines seulement de la date limite de dépôt des maquettes, il est demandé à l'université Paris Diderot de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense qui a mobilisé les mathématiciens pendant plus d'un an. Les "arguments" avancés sont purement techniques et peu crédibles. Les préoccupations scientifiques et pédagogiques semblent étrangères au bureau du PRES. Nous refusons évidemment de nous plier à une injonction aussi absurde dans des conditions aussi inadmissibles. Nous demandons au CEVU de continuer à soutenir le projet qui a été élaboré en concertation avec l'UFR de mathématiques, après de nombreux échanges et en accord avec les collègues mathématiciens des universités René Descartes et Paris-Nord.

### **5.8 Motion du conseil d'UFR de Mathématiques du 21 septembre 2012**

Le Conseil de l'UFR de Mathématiques exprime son inquiétude quant à la situation des personnels administratifs et techniques de l'UFR sous contrat à durée déterminée. Le contrat de sept d'entre eux, qui devait normalement être reconduit pour au moins un an à l'échéance du 31 août 2012, ne l'a été que pour quatre mois, jusqu'au 31 décembre 2012. Ces personnels sont sous la menace explicite d'un non renouvellement après cette date, selon un courrier que la DRH de l'université leur a adressé début juillet. Le travail de nos collègues est pourtant absolument indispensable au fonctionnement des divers services de l'UFR (bibliothèque, IREM, secrétariat, informatique), déjà rendu difficile par les réductions budgétaires de tous ordres intervenues ces dernières années. Le Conseil soutient pleinement les démarches d'ores et déjà entreprises par la direction de l'UFR et par les responsables des services concernés pour trouver une solution à ce grave problème. Ils assure les collègues concernés de sa confiance et son soutien. Il demande aux responsables de l'université d'assurer le maintien en fonction de ces collègues en

leur offrant si possible un emploi permanent et, à défaut, en renouvelant leur contrat pour au moins une année.

## **5.9 Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012**

À l'instar des Conseils de l'UFR de Mathématiques et de l'UFR d'Études Anglophones, le conseil élargi de l'UFR LAC exprime son indignation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne Paris Cité à propos de la présentation et de la notation des dossiers de Masters.

Au moment même de la remise des maquettes, l'université Paris Diderot reçoit l'injonction de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense ayant mobilisé notre UFR pendant plus d'un an. Le document de travail qui nous a été communiqué présente des altérations significatives, des erreurs importantes et des réattributions arbitraires d'établissements porteurs, démentant les accords établis (et déjà signés par les présidents des établissements concernés, à savoir pour le master enseignement Paris 3 et Paris Diderot).

Les préoccupations scientifiques et pédagogiques semblent étrangères au bureau du PRES. Comme l'UFR de Mathématiques et l'UFR d'Études Anglophones, nous refusons de nous plier à une injonction absurde dans des conditions aussi inadmissibles, notamment en matière de représentation des établissements.

Nous demandons au CEVU de continuer à soutenir le projet des mentions Lettres et Cinéma Documentaire Média qui a été élaboré par l'UFR LAC après discussion avec ses partenaires du PRES Paris 3 et Paris 13.

Tant que la procédure n'aura pas été clarifiée et amendée, nous refusons de transmettre nos maquettes et appelons les autres UFR à agir de même.

## **5.10 Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012**

### **Demande de report de la signature pour la convention de l'Idex**

L'UFR LAC, comme l'ensemble des composantes et des acteurs de l'Université Paris Diderot, est invitée à prendre part au processus de consultation organisé dans le cadre des Assises nationales et territoriales de l'ESR.

En ce qui concerne notre établissement, ce processus porte spécifiquement sur les modalités que pourrait prendre la transformation du PRES Sorbonne



## 5.11. MOTION DES CONSEILS DE L'UFR D'ETUDES ANGLOPHONES<sup>25</sup>

Paris Cité en université unifiée, à l'horizon 2016.

Constatant que la question de l'université unifiée ne saurait être désolidarisée du projet IDEX dont la nature profondément transformante pour notre université est évidente, et compte tenu du fait que les contenus et dispositifs inscrits dans la convention IDEX n'ont pas été présentés ou discutés avec toute la précision souhaitable dans les Conseils centraux de l'établissement et dans les composantes, les membres de l'UFR LAC, réunis en assemblée générale le 25 septembre 2012 demandent, comme préalable à leur participation aux travaux de réflexion sur l'université unifiée, le report de la signature de la Convention attributive de l'IDEX au printemps 2013, date qui permettra d'une part un examen attentif des contenus de ladite Convention, et d'autre part un phasage avec le calendrier de la concertation sur l'établissement unifié.

### **5.11 Motion des conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones**

A l'instar du Conseil de l'UFR de Mathématiques, les Conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones expriment leur indignation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne Paris Cité à propos de la présentation et de la notation des dossiers de Masters.

A quelques semaines seulement de la date limite de dépôt des maquettes, l'université Paris Diderot reçoit l'injonction de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense sur la mention Etudes Anglophones qui a mobilisé notre UFR pendant plus d'un an. Le tableau qui a été proposé présente de nombreuses et graves erreurs et a été établi en contradiction avec

Les préoccupations scientifiques et pédagogiques semblent étrangères au bureau du PRES. Comme l'UFR de Mathématiques, nous refusons de nous plier à une injonction aussi absurde dans des conditions aussi inadmissibles, notamment en matière de représentation des établissements.

Nous demandons au CEVU de continuer à soutenir le projet de mention Etudes Anglophones qui a été élaboré en collaboration étroite avec l'UFR d'Etudes Anglophones et son partenaire du PRES Paris 13.

### **5.12 Motion du conseil d'UFR de LCAO**

Le CUFR de LCAO, réuni le mardi 25 septembre 2012 en session plénière, a été informé de l'offre de formation en Mentions de Master envoyée à

l'AERES par le PRES SPC, et reçu des informations complémentaires données par Eric Guerassimoff, Responsable de la commission pédagogique du CEVU UPD.

Le CUFR s'étonne de la méthode utilisée par le PRES, consistant à prendre des décisions fondamentales pour le devenir pédagogique des établissements, sans en référer aux établissements concernés, ne laissant que deux jours aux CEVU des établissements pour « valider » des informations qui n'ont été ni présentées, ni discutées, ni négociées avec les responsables des mentions et les responsables des départements, et qui par ailleurs renfermeraient de nombreuses erreurs.

Le CUFR exprime ses doutes sur un tel mode de fonctionnement, qui consiste à imposer des décisions prises au niveau de la structure centrale du PRES, sans concertation.

Le CUFR souhaite par conséquent que l'offre de formation en Mentions de Master de SPC fasse l'objet d'une véritable discussion au niveau des UFR et des Conseils, selon un calendrier raisonnable ; le CUFR demande également que les méthodes de gouvernance du PRES soient radicalement revues en direction de décisions véritablement concertées, seules à pouvoir porter un avenir commun pour nos établissements.

L'UFR LCAO apporte son soutien aux motions adoptées dans ce sens par d'autres UFR de l'UPD et renouvelle sa totale confiance au CEVU de notre Université et à ses responsables, contraints de travailler dans des conditions et selon un calendrier inacceptables.

### **5.13 Motion du conseil d'UFR de Chimie**

Le Conseil de l'UFR de Chimie de l'Université Paris Diderot tient à faire part de sa consternation devant les décisions prises par le bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité concernant le dépôt des dossiers "master" pour leur évaluation AERES. Ces décisions ont en effet été transmises sans aucune concertation au VP CEVU de notre Université J.M. Riffley, qui sans attendre les a adressées à tous les directeurs d'UFR le 20/09/2012. Des établissements porteurs ont été choisis arbitrairement par ce bureau pour le dépôt des maquettes de master. Ainsi pour tous les masters « chimie » du PRES (dont celui porté par notre composante) l'Université Paris Descartes a été choisie. Par ailleurs le tableau récapitulatif des mentions/spécialités de masters transmis par le PRES à l'AERES est truffé d'erreurs grossières qu'il faut absolument corriger. Une telle façon de fonctionner n'est pas acceptable et nous, conseil d'UFR de Chimie, refusons de nous plier à cette décision unilatérale. Nous demandons au CEVU de l'Université Paris Diderot de continuer à soutenir

#### 5.14. MOTION DU CONSEIL D'UFR DE SCIENCES DU VIVANT ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ L

notre projet de master et de n'habilitier que l'Université Paris Diderot pour le dépôt de ce dossier à l'AERES dans sa forme amendée par notre composante.

### **5.14 Motion du conseil d'UFR de Sciences du Vivant adoptée à l'unanimité le 27/09/2012**

Le Conseil de l'UFR de Sciences du Vivant exprime son indignation devant le document émanant du bureau du PRES Sorbonne?Paris?Cité concernant les dossiers de master destinés à être fournis à l'AERES.

Tout d'abord, ce document contient un très grand nombre d'erreurs qui traduisent un manque de professionnalisme inacceptable : erreurs concernant l'identité des porteurs de diplômes, saisies erronées, changement de domaine ou de sous-domaines, confusion entre demande de création ou de renouvellement, fautes d'orthographe. ..

Plus grave, plusieurs modifications portant sur les cohabilitations de diplômes ont été introduites sans discussion préalable avec les responsables concernés. Ainsi il a été décidé de manière arbitraire d'étendre ou de rétrécir le champ de cohabilitation de plusieurs spécialités et mentions de masters.

La version initiale des maquettes résulte d'un travail de longue haleine effectuée au sein de notre UFR et en étroite concertation avec le CEVU de notre université. Nous demandons que le PRES s'appuie sur le travail des composantes et non sur ce document du PRES qui émane d'un remaniement hasardeux de leurs maquettes.

### **5.15 Motion de l'UFR d'informatique adoptée à l'unanimité le 26 septembre 2012**

Avec les conseils des UFR de mathématiques, d'Etudes anglophones, de LAC et LCAO, le Conseil de l'UFR d'Informatique tient à faire part de sa consternation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité à propos de la présentation des dossiers de Master (en date du 19/09/2012).

À quelques semaines seulement de la date limite de dépôt des maquettes, il est demandé à l'université Paris Diderot de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense qui nous a mobilisé pendant plus d'un an.

Nos dossiers ont été évalués par le CEVU, conseil représentatif élu, de Paris Diderot et non par le PRES: nous tenons ici à saluer le travail du CEVU durant ces mois, et en particulier du VP-CEVU, Jean-Marie Rifflet, qui a su

travailler en confiance avec les UFR pour défendre l'offre de formation de Paris Diderot. Nous regrettons amèrement que ces pratiques aient conduit à sa démission du CEVU.

Aujourd'hui nos dossiers doivent être transmis à l'AERES en l'état et le rôle du PRES devrait être de les soutenir et non de les juger "en devenir" ou "non aboutis" ... et encore moins de les regrouper de manière administrative en ignorant tout de leur contenu.

En conséquence:

- nous insistons sur la fonction essentielle que doivent avoir les conseils élus et nous appelons le CEVU de Paris Diderot à finir le long travail commencé et à défendre les dossiers élaborés par les UFR,
- nous appelons la présidence de Paris Diderot à veiller à ce que le PRES soutienne toutes nos formations et qu'il renonce donc aux décisions prises le 19 septembre qui semblent amorcer une fusion bureaucratique de formations, et,
- nous exprimons notre désaccord avec un tel mode de fonctionnement qui consiste à imposer des décisions prises au niveau de la structure centrale du PRES sans aucune concertation.

# Chapitre 6

## Tribunes

### 6.1 Pourquoi il est urgent d'attendre !

Ainsi, nous dit-on, il nous faudrait signer au plus vite la convention IDEX pour fixer définitivement l'engagement de l'Etat, sous peine, si nous nous y refusions, de voir s'évaporer les mannes financières escomptées si nécessaires à l'équilibre de notre budget et au développement de nos projets. Les pressés oubliant de préciser que les "non excellents" se sont vus promettre malgré tout quelques subsides, que la nouvelle ministre a déclaré "Non, aucune université ne sera mise sous tutelle", que les budgets des Equipex et Labex sont sanctuarisés et que l'ANR, représentant de l'Etat, ne s'engage dans cette convention que "dans la limite des fonds dont elle dispose".

D'ailleurs de quels fonds disposera-t-elle vraiment ? Mois après mois, le montant du contrat n'a cessé de diminuer. Pour Sorbonne Paris Cité : 1300 millions demandés, 800 promis, soit 27.4 millions d'intérêts par an dont une dizaine sera affectée automatiquement aux Labex ; restera environ 17 millions "libres d'utilisation" pour 8 établissements. Qu'en sera-t-il demain ? On est en droit de s'interroger. Notre ministre répondait récemment dans la presse d'un cinglant : "I have no money back" à l'interpellation du président de Paris 13 qui avait déclaré "we want our money back". Si la ministre a bien confirmé les financements déjà engagés dans les Equipex et Labex, elle s'est bien gardée de dire quoi que ce soit sur les IDEX, se contentant d'expliquer "qu'elle ne les aurait pas fait de cette manière, dans un esprit de compétition" et qu'il fallait absolument une péréquation territoriale "afin de répartir au mieux les moyens entre universités". Il n'y a pas beaucoup d'argent et il en faut pour tout le monde. Quoi qu'il arrive, les huit lauréats des IDEX devront sans doute se contenter de moins que prévu, pour qu'aucune université ne soit en faillite. D'autant que les auditions des Assises de l'Enseignement

Supérieur et de la Recherche semblent mettre en avant une politique basée sur des "établissements-têtes de réseau" plutôt que sur des pôles d'excellence confisquant les moyens. Sans compter que l'IDEX coûtera de l'argent à notre communauté universitaire. En effet, chacun des établissements bénéficiaires doit contribuer sur ses fonds au budget de l'IDEX pour un montant identique à celui de la dotation reçue pour l'IDEX, paupérisant d'autant ceux qui ne sont pas dans le fameux PériDEX. Pour Paris Diderot, signer la convention lui coûtera ainsi 19 millions d'euros sur 4 ans alors que le budget de l'Université est au plus bas.

Aussi rien ne presse à signer cette convention. Les raisons de cet acharnement à vouloir signer coûte que coûte sont donc à chercher ailleurs.

En fait, cette urgence a pour seul but réel de rendre irréversible l'objectif principal de l'IDEX : faire du PRES une "université unifiée de droit commun". En d'autres termes : un seul CA format loi LRU (modifiée ou pas) pour l'ensemble des 4 universités. C'est-à-dire une gouvernance éloignant plus encore qu'aujourd'hui les équipes dirigeantes des universitaires. Car, même s'il est proclamé à qui veut l'entendre que tout est ouvert, "l'université fusionnée" est bel et bien le but recherché, le président Berger ayant déclaré à la presse (Educpro mai 2012) par anticipation en mai 2012 "La fusion des quatre universités est assurée". Aussi, si la convention IDEX est signée, on nous expliquera ensuite que "l'IDEX est signé, c'est un engagement de notre part. Nous devons respecter notre parole et le contenu de notre projet. Notre projet c'est une université "unifiée" (traduction fusionnée). On ne peut pas revenir là dessus". Et la boucle sera alors bouclée. Il sera trop tard pour que nous nous exprimions. Tout ceci se sera fait sans aucun débat réel et sincère avec la communauté universitaire, à l'image des dérives autoritaires observées ces derniers mois, la dernière en date étant les arbitrages de l'offre de formation en Master menés par le bureau du PRES et qui préfigurent ce que seraient les pratiques de ce mastodonte incontrôlable démocratiquement. Nous devons prendre le temps de l'échange et de la véritable collégialité des décisions. Nous demandons :

- un report de la signature de la convention de l'IDEX jusqu'à que nous ayons une vision claire du nouveau paysage institutionnel (structures, implications territoriales, refonte de la loi LRU et de la gouvernance des universités...) qui émergera des Assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- une meilleure organisation et l'intensification d'une consultation démocratique concernant le devenir de notre université, qu'il s'inscrive dans un projet de fusion ou dans celui alternatif d'une fédération d'universités.

Cécile SAKAÏ, Professeur, UFR LCAO François JOUVE, Professeur,

UFR Mathématiques

## 6.2 Vous tentez juste de restaurer la confiance...

Notre Université a été portée cette semaine à un point d'ébullition dont il serait dommageable de ne pas tirer les enseignements. Rappelons les faits : Le bureau du PRES a modifié unilatéralement la présentation et la notation des maquettes de master pour transmission à l'AERES. Il n'a ni consulté ni même prévenu les conseils statutairement chargés de cela, non plus que les UFRs et les responsables pédagogiques des diplômes et des établissements concernés. Non content de fouler au pied le travail accompli dans les UFRs, en concertation avec les CEVU respectifs, le bureau du PRES a littéralement truffé d'erreurs le document à transmettre à l'AERES, rendant ainsi les projets incompréhensibles et incohérents. Suite à ce coup d'Etat du bureau du PRES à l'encontre des instances universitaires légitimes, la plupart des UFRs ont réagi (voir les motions en pièce jointe) et M. Rifflet a remis sa démission de la vice-présidence du CEVU de Paris-Diderot ainsi que du CEVU, dont il "pense qu'il n'a plus de raison d'être dans les circonstances actuelles où le PRES décide de l'avenir des universités sans aucun mandat l'y autorisant". Dans une opération de rétropédalage de façade, Mme Kupiec, vice-présidente exécutive, a demandé à la directrice de Cabinet, Mme Bonnaud, de recevoir individuellement les porteurs de mention de master, en leur demandant "expressément" de ne pas "engager la discussion entre [eux] sur ce sujet". Elle a refusé de convoquer une réunion de ces responsables qui leur eût permis d'échanger leurs points de vue sur ce manquement grave aux principes de démocratie universitaire.

Que l'on ne s'y trompe pas : cette prise de contrôle des formations par le bureau du PRES ne ressemble ni à une bavure ni à une boulette. Si nous nous interrogeons sur le caractère délibéré de cette stratégie, nous opposerions-t-on que nous serions obnubilés par les « complots » ? Il s'agit tout de même d'une décision du bureau du PRES. Serait-il préférable de le créditer de la plus grande désinvolture ? Sous couvert d'harmonisation des formations au sein du PRES, l'opération fait le lit d'une fusion universitaire dont il apparaît maintenant aux yeux de tous qu'elle ne conduit évidemment ni à étendre l'offre de formation ni à améliorer les conditions de la recherche, mais qu'elle nous coupe de nos partenaires naturels d'Ile-de-France. Elle se traduit déjà par un coup d'Etat institutionnel privant la communauté universitaire de son droit de regard sur ses propres formations, ses objectifs et ses moyens.

Cette "boulette" est donc un coup de force, tout comme la signature de la convention IDEX programmée dans quelques semaines. Le président

Berger a d'ailleurs déclaré en mai 2012 : "La fusion des quatre universités est assurée. L'IDEX n'en est que le bras armé." Tout comme la restructuration autoritaire des formations dispensées, la signature de la convention IDEX — rappelons que ces structures coûteront de l'argent aux universités déjà rendues déficitaires par le passage aux RCE et imposent un millefeuille de structures non démocratiques se substituant aux conseils élus — place l'université sur la voie d'une grande fusion pour une « grande université » (un seul CA, format loi LRU, aménagée ou pas, pour l'ensemble des quatre universités) que personne, hormis le bureau du PRES, n'appelle de ses vœux.

- Nous appelons les trois conseils (réunis le vendredi 5 octobre à 14h) à faire respecter leurs prérogatives par le président et la vice-présidente exécutive de l'université.
- Nous demandons un moratoire sur la signature de la convention de l'IDEX pour attendre une consultation au suffrage universel de la communauté universitaire, dûment informée sur les projets d'université unifiée. D'autant que la consultation des assises de l'ESR est censée être en cours.
- Nous appelons les responsables pédagogiques à ne céder sur aucun aménagement des formations imposées à la hussarde par le bureau du PRES, et à exiger un retour à l'architecture des formations de masters conçue par les UFRs et validée par les instances élues de l'université.
- Nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire à faire remonter sa stupeur aux représentants des trois conseils et les soutenir dans les prises de décisions qui s'imposent.

Le collectif pour une université confédérale garantissant collégialité et libertés académiques

### **6.3 " Université unifiée" : Faisons-nous entendre pour être enfin écoutés**

Au printemps dernier, la liste conduite par M. Berger remportait avec une large majorité les élections universitaires et, à la faveur des dispositions injustes de la LRU, la quasi totalité des sièges des CA, CS, CEVU. Six mois plus tard, les trois conseils élus demandaient à être réunis en assemblée pour débattre de l'IDEX et voyaient rejeter par à peine trois voix d'écart une motion demandant simplement le report de la signature de la convention IDEX jusqu'aux conclusions des Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ainsi, en quelques mois, l'immense capital de confiance



### 6.3. "UNIVERSITÉ UNIFIÉE" : FAISONS-NOUS ENTENDRE POUR ÊTRE ENFIN ÉCOUTÉS33

dont bénéficiait la présidence a fondu. Les interrogations gagnent même les rangs de l'équipe présidentielle, de nombreux élus relayant par fidélité à leur mandat la contestation des personnels qui, via les pétitions de sept UFR, ont exprimé leur désaccord avec la politique et les pratiques de la direction de l'université.

Car entre temps, chacun a pu observer et s'inquiéter des dérives de ce second mandat de l'exécutif. Comment continuer à croire à la vitalité de la collégialité à Paris Diderot dès lors qu'elle n'est que de façade et que le bureau de PRES indique désormais l'horizon et dicte le tempo? Chacun a d'ailleurs pu constater les aises pris par le bureau du PRES avec la démocratie; ses membres ne se soucient plus guère des conseils élus dans leurs établissements, les considérant au mieux comme des chambres d'enregistrement, au pire comme des freins contrariants. Les récentes manipulations de l'offre de formation en Master sans passer devant les CEVU constituent l'exemple le plus récent de cette dérive. Chacun a aussi fini par comprendre que derrière la parole présidentielle politiquement correcte se cache la banalisation sereine et sans état d'âme du mensonge par omission ou par approximation. Ainsi le président Berger peut déclarer dans la presse en mai 2012 que "la fusion des quatre universités est acquise" tout en nous assurant avec le même aplomb que le projet d'"université unifiée" est "ouvert" et que "nous pourrions en faire ce que nous voulons". De même, lorsque la présidence est contrainte de publier le projet IDEX et ses annexes, elle en censure les passages les plus dérangeants. On préférerait encore que la présidence publie en toute transparence sur le site de l'université les lettres de démission des collègues qui, cette année, ont cru bon de marquer leur désaccord avec la nature réelle des restructurations et leurs enjeux. Le comble du cynisme est atteint lorsque la présidence en appelle à une nouvelle loi cadre "adaptée aux valeurs fondamentales de l'université: démocratie, collégialité et subsidiarité", quand elle foule maintenant quotidiennement au pied ces principes, qui sont affaires de pratique et non de loi. Malgré les signes forts de désaveu, la présidence de l'université se "bunkerise" et manœuvre habilement pour imposer son projet, sans prêter attention à la contestation qui enfle, et sourde aux réactions de la communauté qu'elle est censée représenter. Pire, elle tente d'étouffer tout échange de vues en organisant à sa main une pseudo-concertation dont les conditions matérielles et le calendrier révèlent la nature, et met tout en œuvre pour interdire un réel débat contradictoire sur le devenir de Paris Diderot. Gagner la bataille de l'IDEX et de la fusion est devenu pour elle une fin en soi.

Et de nous expliquer que prendre notre temps aujourd'hui pour réfléchir ensemble à l'avenir de notre université n'est pas raisonnable, qu'il est trop tard pour changer la finalité et le contenu du projet IDEX, que les personnels

ne s'y intéressent d'ailleurs pas – la preuve en étant leur faible participation aux réunions « de concertation » –, que ne pas signer dès maintenant l'IDEX nous priverait définitivement d'une manne indispensable, et pire, ne permettrait pas à l'université d'équilibrer ses comptes, que Bercy serait ravi de nous priver de ces ressources et d'autres menaces encore dont notre président aurait eu l'écho dans les allées du pouvoir sans qu'aucune de ces assertions soit vérifiable. Oubliant toutefois de dire que l'IDEX est amendable puisque, par exemple, les universités de Toulouse, autre lauréat, ont tout remis à plat en quelques mois ; que c'est l'inutilité d'un simulacre de consultation qui fait le faible enthousiasme qu'elle rencontre ; que l'Etat, via l'ANR, ne s'engage dans l'IDEX que "dans la limite des fonds dont elle dispose" ; que, quoi qu'il arrive, les huit lauréats des IDEX devront sans doute se contenter de moins que prévu pour qu'aucune université ne soit en faillite ; que notre université devra contribuer sur ses fonds propres au budget de l'IDEX pour un montant identique à celui de la dotation reçue, paupérisant d'autant ceux qui ne sont pas dans le fameux PériDEX (19 millions d'euros sur 4 ans pour Paris Diderot) ; qu'il serait absurde de s'engager aujourd'hui alors que les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne rendront leurs conclusions qu'au printemps, d'autant que les premières auditions semblent mettre plus en avant des "établissements-têtes de réseau" que des pôles d'excellence confisquant les moyens. La direction de l'université a choisi la stratégie de la peur et revendique la dictature du pragmatisme pour servir une politique voulue sans concertation par elle seule, mais que nous sommes de plus en plus nombreux à contester. Nous voulons que la direction de l'université s'ouvre enfin et accepte un vrai débat. Car les arguments qu'elle avance doivent être discutés point par point. En effet, d'autres projets peuvent être proposés, si toutefois les conditions matérielles de leur élaboration sont remplies. Ne le cachons pas, notre préférence va à un projet confédéral redonnant toute leur place aux UFR et aux conseils chargés des questions de recherche et d'enseignement, sans périDEX, sans board, sans aucune de ces structures bureaucratiques en pelures d'oignon qui caractérisent les réformes récentes et le projet d'Idex SPC.

Du point de vue de la démocratie des débats, les universités de Toulouse sont exemplaires. On leur a promis 1,2 milliard d'euros et une avance de 13,9 M€ pour un projet d'IDEX qui était porté par un bureau de PRES, mais fortement contesté par les universitaires locaux. Eux aussi ont entendu la même musique que nous, le président de leur PRES leur expliquant qu'« il a été expressément dit par le Commissariat aux Grands Investissements que les dossiers validés par le jury ne sauraient être renégociés, sauf à désavouer le jury, ce qui est inconcevable. Dès lors, si le ministère est prêt à signer, pour-quoi attendre et prendre le risque que rien ne soit jamais signé? ». Pourtant

ce projet a été suspendu avec l'arrivée de nouveaux présidents d'universités qui ont eu la volonté politique de "refuser toute signature précipitée". Malgré la menace d'une lettre du ministère de l'époque, une véritable concertation a été lancée afin de proposer une nouvelle version de l'IDEX. Elle a abouti six mois plus tard à de profondes transformations du projet. Exemples notables : l'Université de Toulouse sera fédérale, avec un gouvernement élu au suffrage direct et des CA indépendants pour chaque université ; le péridex est également supprimé, toutes les équipes et tous les laboratoires pouvant être candidats aux financements de l'Idex. Les universitaires toulousains seraient-ils donc beaucoup plus bêtes, plus irresponsables, plus naïfs ou moins soucieux de la qualité de leurs formations et de leurs recherches que nous ? La présidence aura beau jeu de dire que la situation est différente, les faits sont têtus : ce qui a été fait à Toulouse est réalisable à Paris Diderot, encore faut-il une véritable volonté politique pour aboutir.

Aussi pourquoi devrions-nous accepter sans regimber que nous soit imposé un schéma, quel qu'il soit, sans une réflexion commune et approfondie ? Si les bons élèves servis dans la première vague de l'IDEX, Strasbourg, Bordeaux, Marseille, ont choisi de fusionner, d'autres modèles sont tout aussi réalistes, Lyon, Toulouse pour ne citer qu'eux, ayant retenu le modèle fédéral. Pourquoi la direction de l'université n'accepte-t-elle pas que soient discutés les avantages et les inconvénients respectifs de chaque modèle (fusion, fédération ou confédération) ? Elle a choisi seule la fusion et ne veut rien entendre d'autre. Pourtant il y va de la réussite de nos étudiants, des formations que nous pouvons leur proposer, de l'emploi et des statuts de BIATOSS, des conditions de travail et des promotions des maîtres de conférences, de la qualité et de la pérennité de nos réseaux de recherche réels en Île-de-France.

Les directeurs de sept UFR rappelaient qu'"avant un engagement de cette ampleur, il faut que la communauté universitaire se saisisse réellement de ces questions". Des membres de la liste majoritaire s'interrogent et nous ne sommes plus dupes du discours émollient de la présidence. Le projet IDEX peut être remanié en profondeur. Aussi mobilisons-nous et soyons de plus en plus nombreux à nous faire entendre pour exiger :

- l'organisation d'une réelle concertation permettant la réécriture commune d'un projet engageant l'avenir de notre université;
- un report de la signature de la convention de l'IDEX jusqu'à ce que ce projet conforme aux choix de la communauté universitaire, aux besoins de la recherche et à l'intérêt de nos étudiants ait été dûment validé par une consultation démocratique au suffrage universel direct. Il est, encore, une autre nécessité à ce report : pour faire un choix fondé, nous devons avoir une vision claire du nouveau paysage institutionnel

(structures, implications territoriales, refonte de la loi LRU et de la gouvernance des PRES et des universités...) qui émergera des Assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce projet collectif respectera alors les ambitions de ceux qui font véritablement vivre l'université. Il n'en sera que plus légitime.

Le collectif pour une université confédérale garantissant collégialité et libertés académiques

## **6.4 Intervention d'A. Trautmann au CS de Paris Descartes, le 9 octobre 2012**

Le CS a donné son accord à la signature de la convention d>IDEX. Cette convention sera donc signée très prochainement. Même si cela ne peut plus avoir d'incidence sur cette signature, je voudrais dire une dernière fois pour-quoi je pense que cette décision est une profonde erreur.

Erreur financière pour commencer. Les sommes que nous pouvons espérer de l'Idex sont à mettre en regard du coût de l'Idex, émoluments versés aux société de conseil qui ont été payées pour monter le dossier, accroissement de l'administration supplémentaire qui sera nécessaire pour faire fonctionner la superstructure, et pour répondre aux exigences imposées par le CGI (Commissariat Général à l'Investissement). Par exemple, pour chaque euro versé par l'Idex, l'université devra mettre un euro sur ses fonds propres, et trouver un euro supplémentaire de ressources externes; répondre à cet exigence se traduit par un surcroît de bureaucratie. Nous nous plaignons de couler sous les exigences bureaucratiques, mais nous acceptons sans sourciller de participer, de contribuer à son développement. Si on ajoute qu'au même moment, les subventions d'Etat versées aux Universités sont telles que, pour nombre d'entre elles, pour boucler les budgets il faut réduire l'offre de formation, on peut affirmer que

- l'argent versé par l'Idex n'est pas une solution aux difficultés financières des universités censées bénéficier de cette opération.
- l'accroissement de bureaucratie (y compris celle, très importante, pratiquée par nous-mêmes) n'est pas une bonne chose
- le principe même de l'emprunt n'est pas défendable, au moment où le pays se bat pour réduire sa dette.

Par ailleurs, les décisions importantes échappent de plus en plus aux instances des universités, pour être désormais prises par un petit nombre de personnes, qui font partie ou qui sont proches du bureau du PRES ou du board de l'Idex. Cet état de chose sera une conséquence inéluctable du

#### 6.4. INTERVENTION D'A. TRAUTMANN AU CS DE PARIS DESCARTES, LE 9 OCTOBRE 2012

passage à une université unifiée préparée par l'Idex, centrale dans le projet d'Idex.

C'est précisément ce qui a provoqué la démission collective de 3 délégués au PRES SPC (les professeurs Jean-Pierre Vallat, Didier Dreyfuss et Jean Aubard), le 21 juin 2012. Dans leur lettre de démission, ils ont déclaré explicitement que les nombreuses commissions mises en place dans le cadre de l'Idex masquent le fait que la plupart des décisions se prennent désormais sans concertation par un très petit nombre de personnes.

Même Richard Descoings avait démissionné de la présidence de l'Idex, dans un courrier du 17 mars 2012, 2 semaines avant sa mort. Dans sa lettre de démission il écrivait : " Il a été acté (...) que le Bureau du PRES, dans sa composition actuelle, serait l'acteur majeur de transformation du PRES. Ni l'AP-HP ni les grands organismes de recherche, dont la participation aux décisions de l'IDEX était l'élément décisif dans la composition du conseil de direction de celui-ci, ne seront véritablement associés à la définition de la stratégie et à sa mise en oeuvre opérationnelle. Les équipes des établissements, les DGS, les vice-présidents qui avaient commencé à travailler en commun ne sont plus associés."

Le 20 septembre, Jean-Marie Rifflet a remis sa démission de la vice-présidence du CEVU de Paris-Diderot ainsi que du CEVU. Dans sa lettre de démission, il écrit qu'il " pense qu'il n'a plus de raison d'être dans les circonstances actuelles où le PRES décide de l'avenir des universités sans aucun mandat l'y autorisant".

Cette démission a été provoquée par le scandale des maquettes de master, dénoncée par de nombreux conseils d'UFR de Paris 7.

Voir par exemple, la motion du conseil d'UFR de Sciences du Vivant adoptée à l'unanimité le 27/09/2012 :

Le Conseil de l'UFR de Sciences du Vivant exprime son indignation devant le document émanant du bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité concernant les dossiers de master destinés à être fournis à l'AERES. Tout d'abord, ce document contient un très grand nombre d'erreurs qui traduisent un manque de professionnalisme inacceptable (...). Plus grave, plusieurs modifications portant sur les cohabilitations de diplômes ont été introduites sans discussion préalable avec les responsables concernés. (...) La version initiale des maquettes résulte d'un travail de longue haleine effectuée au sein de notre UFR et en étroite concertation avec le CEVU de notre université. Nous demandons que le PRES s'appuie sur le travail des composantes et non sur ce document du PRES qui émane d'un remaniement hasardeux de leurs maquettes.

Certes, la mise en place de l'Idex pourra être l'occasion d'effectuer des réorganisations, de nouer des partenariats avec d'autres universités (notam-

ment Paris 5 - Paris 7). Mais ces réorganisations et partenariats pouvaient parfaitement être mise en place entre établissements indépendants, sans nous lier par le cadre d'un Idex, dont les grands principes (y compris de gouvernance très resserrée) ont été voulus par le CGI, et dont l'ANR sera chargée de suivre la mise en place correcte.

Chers collègues du CS, vous avez décidé d'accepter d'avoir les mains liées. Je vous suggère vivement la lecture du livre de la Boétie : Discours de la servitude volontaire.

Mais peut-être d'autres membres du Conseil souhaitent-ils intervenir sur cette question ?

## Chapitre 7

# Dissimulations de l'IDEX SPC

### 7.1 Documents demandés à la présidence de P7, mais jamais transmis

Les deux documents suivants ont été officiellement demandés, en vain, à la présidence de Paris 7 à neuf reprises:

- La lettre d'engagement financière a été adressée mi-décembre 2012 à l'ANR (212 rue Bercy, 75012 PARIS). Cette lettre est cruciale, puisqu'elle constitue la preuve que le dossier IDEX a été constitué en violation des prérogatives du Conseil d'Administration de l'Université Paris Diderot. Elle stipule la somme (trois fois le montant reçu du Grand Emprunt) engagée sur le budget (abondant) de l'université Paris Diderot pour faire fonctionner l'IDEX. Or, seul le Conseil d'Administration a le droit de prendre des engagements budgétaires et uniquement en pleine connaissance de cause. Notons au passage qu'un autre argument avancé par la présidence pour ne pas rendre publique cette lettre – la solidarité avec les autres cachottiers du PRES qui tenaient à garder in petto ces documents –, est partiellement tombé depuis le 12 avril 2012, date à laquelle le CA de l'INALCO a pris connaissance de la lettre d'engagement qui avait été signée par le président de cet établissement.
- Le détail des recommandations du jury à l'issue du premier Appel d'offres IDEX. Ces recommandations prouvent que le projet de fusion d'établissements n'est pas un projet ancien, indépendant de l'IDEX, et destiné à améliorer l'offre de formation et de recherche, mais un projet destiné à assurer une gouvernance resserrée, non collégiale et non démocratique, contournant les conseils élus.

## 7.2 Caviardages

Le dossier IDEX de Sorbonne Paris Cité (SPC) est l'un des lauréats de la deuxième vague des appels « Initiatives d'excellence » du Grand emprunt. Aucun conseil élu n'a eu accès à un quelconque document avant la publication des résultats et ceci, bien que le projet IDEX engage les budgets des établissements du PRES SPC. Un document électronique a finalement été mis à la disposition de tous sur le site du PRES, précédé de la mention : 'Vous pouvez télécharger le dossier Université Sorbonne Paris Cité soumis dans sa version anglaise en cliquant ici.' Ce document n'est pas celui soumis au jury. Les pages qui suivent présentent les paragraphes du dossier soumis qui ont été supprimés ou modifiés dans le document mis en ligne.

Il s'agit :

- de l'analyse des faiblesses du périmètre d'excellence, qui énumère les disciplines jugées problématiques
- du paragraphe stipulant la nécessité d'adapter les cursus aux besoins en emplois des entreprises
- de la phrase stipulant que les établissements apporteront une part de leur budget à l'IDEX, en tant qu'agence de moyens.
- de la phrase stipulant que les établissements s'engagent à lever des fonds en quantité égale au financement par le Grand emprunt et à la partie du budget des établissements transférée à l'IDEX.
- du paragraphe donnant la fraction des ressources (80%) qui sera distribuée au périmètre d'excellence.
- de la figure présentant la fraction des équipes (30%) appartenant au périmètre d'excellence.
- du tableau annonçant la disparition des unités de formation et de recherche (UFRs) au profit de « départements », regroupés en divisions. Le document prévoit la fission de certaines UFRs.
- de toutes les données financières, en particulier de la partie du budget des établissements détournée au profit de l'IDEX représentant 3,2 fois le budget alloué via le Grand emprunt.